

Les synthèses de FranceAgriMer

> **Novembre 2018**

Dépréciation de la livre turque et répercussions possibles sur les exportations de gros bovins vifs et de viande bovine origine France





Dépréciation de la livre turque et répercussions possibles sur les exportations de gros bovins vifs et de viande bovine origine France

I - Contexte

> 1- Tensions diplomatiques et fragilité de la monnaie turque

La crise monétaire en Turquie est particulièrement forte depuis le début de l'année 2018. En cause principalement, des tensions diplomatiques entre la Turquie et les États-Unis qui impactent fortement le sort de la livre turque (ou lira). Ces tensions sont dues à l'arrestation, il y a bientôt deux ans, d'un pasteur américain en Turquie, suspecté d'activités terroristes et d'espionnage. Ces derniers temps, la gouvernance américaine a fait de ce cas son cheval de bataille. Le vendredi 10 août 2018, le président américain, Donald Trump, a tweeté avoir donné son feu vert pour un « doublement » des taxes douanières sur l'aluminium et l'acier turcs. Cette annonce, dans le but de libérer le pasteur, a spectaculairement accru la dévaluation de la monnaie turque et entamé un conflit ouvert entre les deux pays. De plus, la gestion monétaire du président turc Recep Tayyip Erdogan inquiète les investisseurs étrangers : celui-ci refusait, jusqu'au 13 septembre 2018, d'augmenter les taux d'intérêt de la banque centrale tandis que les économistes s'accordaient à demander une hausse de ceux-ci pour enrayer l'inflation qui approximait tout de même les 16 % en juillet (phénomène non observé depuis plus de 14 ans). La mesure du 13 septembre a été accueillie positivement par les marchés : la livre turque s'est ainsi élevée jusqu'à 5 % face au dollar après l'annonce de la banque centrale. Mais selon Nora Neuteboom d'ABN Amro (banque commerciale et d'investissement néerlandaise), cette hausse ponctuelle des taux ne suffira pas à rassurer les marchés sur le long terme car, la Turquie « a d'abord besoin de stabilité (géo)politique, de ne plus avoir de conflit avec les États-Unis et d'un plan de réforme économique clairement défini ». Depuis le début de l'année 2018 (jusqu'au 13 septembre 2018), la lira avait perdu près de 40 % de sa valeur face au dollar américain.

> 2- Conséquences directes sur les importations turques

En Turquie, les conséquences de cet effondrement de la monnaie seront très concrètes puisque le pays importe beaucoup plus qu'il n'exporte, d'autant que le président Erdogan affirme qu'il n'a pas l'intention de dévier de sa ligne, ni face aux Américains, ni sur sa politique monétaire.

L'édition du 27 août 2018 des Nouvelles économiques de Turquie décrit les premières conséquences de cette crise et les mesures mises en place pour y faire face, dans le domaine de l'élevage bovin : « en raison de la dépréciation de la livre turque, l'ESK (l'agence de la viande et du lait) a, selon les pays, suspendu ou réduit de moitié ses importations à venir de bovins d'abattage et de viande. Ainsi, seules 6 250 tonnes de viande en provenance de Serbie et d'Ukraine seront importées. Les importations bulgares et roumaines de bovins ont été suspendues ».

Pour bien comprendre les impacts possibles de cette crise sur les exportations de bovins vers la Turquie, il faut tout d'abord connaître les habitudes alimentaires/culturelles et les pratiques d'élevage dans ce pays du Moyen-Orient. En effet, selon Bozkurt Ozserezli, attaché agricole à l'ambassade de France, la Turquie préfère nettement que la viande consommée soit fraîche, c'est-à-dire, dans un cas optimal, que les bovins soient engraisés puis abattus en Turquie ou, a minima, abattus dans le pays (volonté de faire vivre les engraisés et abatteurs turcs et notion religieuse en lien avec le rite halal). Ainsi, la Turquie qui subit un déficit en viande bovine, importe à 80 % des bovins maigres (bovins de moins de 350 kg et moins d'un an) et les 20 % restants sont des bovins finis (plus de 500 kg) et des reproducteurs. La Turquie se place ainsi au 2^{ème} rang des importateurs de bovins vivants dans le Monde, après l'Union européenne.

Afin de stimuler la production nationale, l'importation de matériel génétique bovin est en constante augmentation ces dernières années et d'après Upali Galketi Aratchilage (FAO), il y a peu (mars 2018), la Turquie a annoncé une procédure simplifiée pour ces achats de reproducteurs étrangers. Mais au fil du temps, ces importations n'ont pas réussi à induire une augmentation significative de la production intérieure, ce qui implique pour la Turquie le besoin continu d'importer des bovins de l'étranger.

> 3 - État des lieux de la situation France/Turquie sur le commerce de bovins

Si on fait le point sur la situation récente des exportations françaises de bovins maigres vers la Turquie on peut retenir que, malgré un accord bilatéral signé en novembre 2017 (après deux ans de négociations) et une forte demande de la filière française, la mise en place de flux commerciaux semble ne pas avoir largement abouti (pas d'exportations notifiées vers la Turquie avant juin 2018). D'une part le niveau d'exigence du certificat sanitaire apparaît extrêmement élevé pour les opérateurs ; d'autre part, depuis 2015, la situation économique de la Turquie s'est dégradée, entraînant une dépréciation de la livre turque, ce qui renchérit d'autant le prix des animaux européens, et donc français, importés.



II-Conséquences possibles, à dire d'experts

D'après Pierre Autissier, conseiller aux affaires agricoles à l'ambassade de France en Turquie, les importations turques de produits agricoles risquent d'être pénalisées par la crise monétaire actuelle et, les importations de viande étant très impopulaires en Turquie (accusées de détruire les entreprises locales -abatteurs et engraisseurs-, et potentiellement incertaines au niveau des garanties halal), mieux vaut parier à l'heure actuelle sur les bovins vivants.

Mais, selon Bozkurt Ozserezli, suite à la dépréciation de la livre turque, l'importation des bovins n'est plus rentable et la quantité prévaut nettement sur la qualité. Malgré la reconnaissance de la qualité des animaux français, les Turcs essaient donc d'importer des bovins d'Amérique latine, car ces derniers sont tout simplement moins chers.

Selon Gaëlle Dupas-Vaisset de Coop de France (interrogée le 13 septembre), la dévaluation de la monnaie turque fait que les exportations de bovins vifs français vers la Turquie ne sont plus d'actualité. Cependant, il faut continuer d'investir dans les négociations sanitaires pour permettre aux exportations de reprendre dès que les prix redeviendront intéressants.

La hausse du prix des céréales et aliments pour bétail importés par les Turcs est également un élément à prendre en compte, qui peut être une menace pour les exportations de brouillards à destination de la Turquie.

III-Etude des données chiffrées

> 1-Cas des bovins vifs

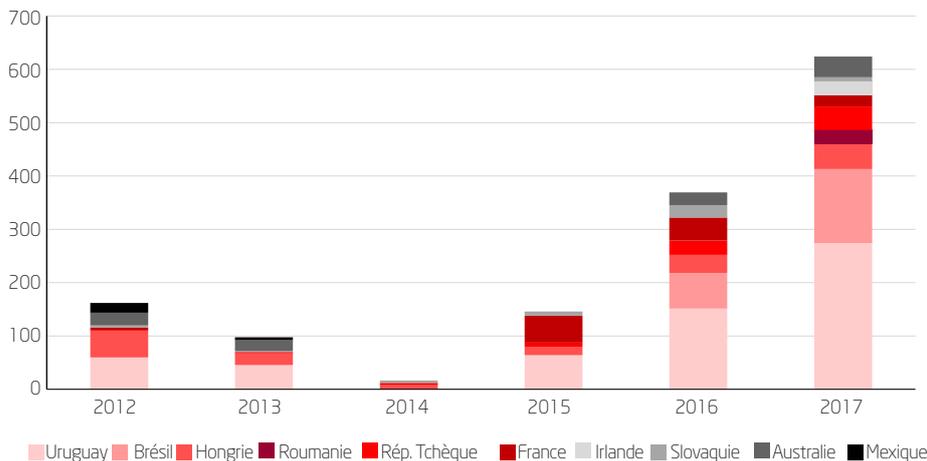
Bovins maigres

Les principaux pays fournisseurs de bovins vifs pour la Turquie ces deux dernières années (2016 et 2017) sont l'Uruguay et le Brésil (respectivement 35 % et 19 % des parts de marché en 2017). Ils y exportent des bovins destinés à être engraisés (graphique 1).

L'accès de la France au marché turc a connu de nombreux rebondissements depuis 10 ans. Pour rappel, il a été fermé en décembre 2011 après la reconnaissance par la France du génocide arménien, a rouvert en 2015 jusqu'à la détection du sérotype 8 du virus de la fièvre catarrhale ovine (FCO), en septembre de la même année, puis a été de nouveau ouvert fin 2017, mais jusqu'ici à des conditions très strictes.

Graphique 1 : Principaux fournisseurs de la Turquie en brouillards (+ de 160 kg)

1 000 têtes



Source FranceAgriMer, d'après douanes turques

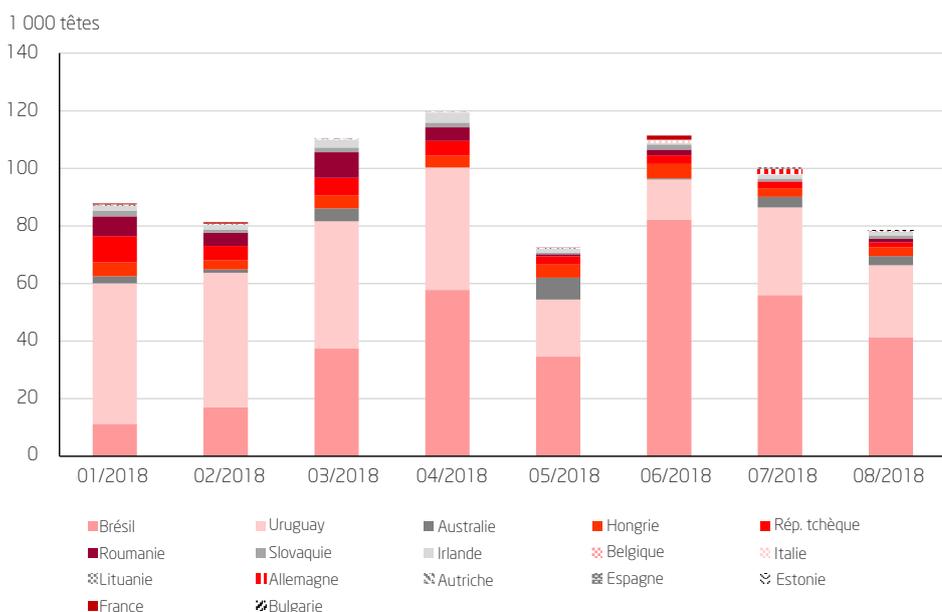
En 2015, la France est le deuxième fournisseur de bovins pour la Turquie (après l'Uruguay), avec 50 000 bovins exportés (selon les douanes turques, les douanes françaises ayant déclaré 80 600 bovins) et en 2016, c'est la 3^{ème} place qu'elle occupe avec 43 400 bovins (douanes turques, la France ayant déclaré 14 400 bovins), derrière l'Uruguay et le Brésil. En 2017, la Turquie déclare 20 900 brouillards français (et les douanes françaises ne déclarent aucun bovin à l'exportation cette année-là).

On enregistre en juin 2018 l'exportation de 173 bovins français vers la Turquie, en juillet 108 et en août 139 (douanes françaises).

Selon le dernier bulletin de l'ESK, le prix du bovin oscille autour de 2,5 €/kg sur le marché intérieur turc alors que le prix du bovin maigre provenant de France varie autour de 3,40 €/kg, et peut donc sembler peu compétitif à l'heure actuelle. Néanmoins, compte tenu de la chute de la livre turque, même les bovins provenant des pays d'Amérique latine (Brésil et Uruguay) sont devenus chers pour les Turcs (2,85 €/kg pour les bovins brésiliens).

Or, on sait aujourd'hui que suite à la crise, la quantité de bovins importés va prévaloir sur leur qualité, et pour un même prix d'achat, les turcs préféreront privilégier les importations de bovins d'Amérique latine, probablement au détriment des bovins français, entre autres (graphique 2).

Graphique 2 : Fournisseurs de la Turquie en broutards (+ de 160kg) en 2018

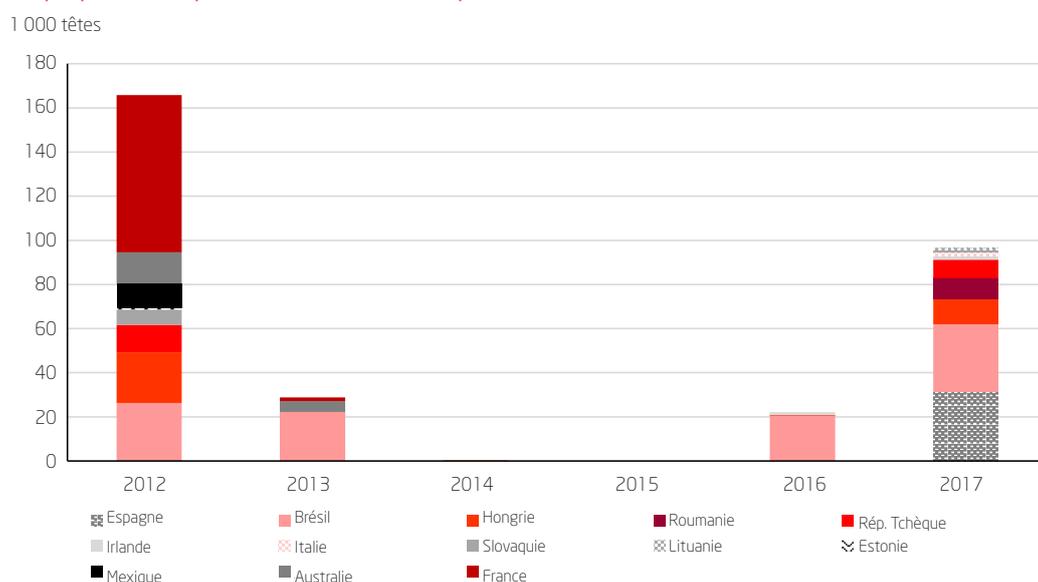


Source FranceAgriMer, d'après douanes turques

Bovins gras

En 2017, les pays (hors Brésil) qui exportent des bovins gras vers la Turquie et pourraient donc être touchés par les restrictions de l'ESK sont la République tchèque (14% des bovins exportés par ce pays vers la Turquie étaient des bovins gras en 2017, soit 3 531 bovins), la Hongrie (17 %, soit 9 495 bovins), l'Australie (environ 20 % soit 5 200 bovins), l'Irlande (9 %, soit 1 900 bovins), la Roumanie (5 % soit 2 770 bovins) et enfin, le plus gros fournisseur de bovins gras, l'Espagne, avec 100 % de bovins exportés vers la Turquie en bovins finis en 2017, soit 31 700 bovins (source : douane de chaque pays cité, graphique 3.)

Graphique 3 : Principaux fournisseurs de la Turquie en bovins finis



Source FranceAgriMer, d'après douanes turques

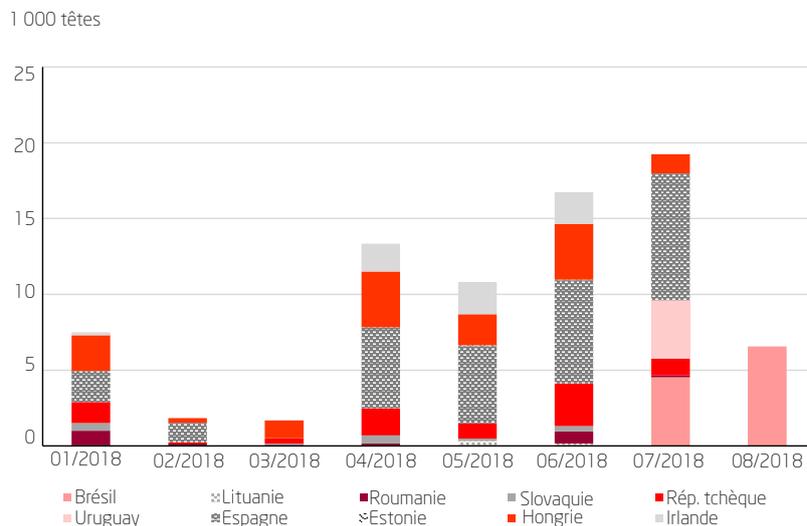


Si tous ces pays étaient contraints d'arrêter d'exporter leurs bovins gras vers la Turquie (en se référant toujours à 2017 et sachant que cette situation extrême ne se produira sans doute pas, avec une situation contrastée selon les pays), cela ferait un report d'environ 54 600 bovins finis sur le marché, que les pays fournisseurs devraient alors écouler via d'autres débouchés.

Le risque, pour la France, de ces restrictions d'importations de bovins gras est indirect (la France n'exportant que des bovins maigres vers la Turquie). En effet, si l'Espagne n'a plus la possibilité de fournir la Turquie en bovins gras, elle pourrait par exemple se réorienter sur le Liban pour écouler sa production et alors possiblement « prendre » des parts de marché à la France, qui elle aussi exporte des bovins gras vers le Liban. À titre indicatif, en 2017 l'Espagne a exporté 22 300 bovins vers le Liban (douanes espagnoles) ; la France, environ 3 000 (douanes françaises).

Jusqu'en juillet 2018, la Turquie était plutôt dans une logique d'augmenter la part de bovins finis importés si l'on en croit les données douanières turques, sans doute dans le but de combler le déficit de viande bovine. En août, les restrictions évoquées par l'ESK pourraient avoir été appliquées puisque seuls les brésiliens ont apparemment pu exporter des bovins gras vers la Turquie (graphique 4).

Graphique 4 : Fournisseurs de la Turquie en bovins finis en 2018



Source : FranceAgriMer, d'après douanes turques

Conclusion bovins vifs : On peut s'attendre à une diminution des importations de bovins français vers la Turquie car nos brouards sont plus chers que ceux d'Amérique latine. En effet, selon Pierre Autissier, la disponibilité en viande à un prix raisonnable est un facteur de stabilité sociale et les pouvoirs publics ne peuvent donc pas se permettre une pénurie : les volumes de bovins importés ne vont probablement pas diminuer mais la quantité va prévaloir sur la qualité, ce qui veut dire que certains fournisseurs vont être privilégiés, au détriment d'autres. De plus, des pays exportateurs de bovins finis vers la Turquie pourraient être contraints d'arrêter leurs envois qu'ils reporteraient alors sur d'autres pays, également clients de la France pour les bovins finis (exportations de bovins finis de l'Espagne vers le Liban, par exemple).

> 2 - Cas de la viande bovine

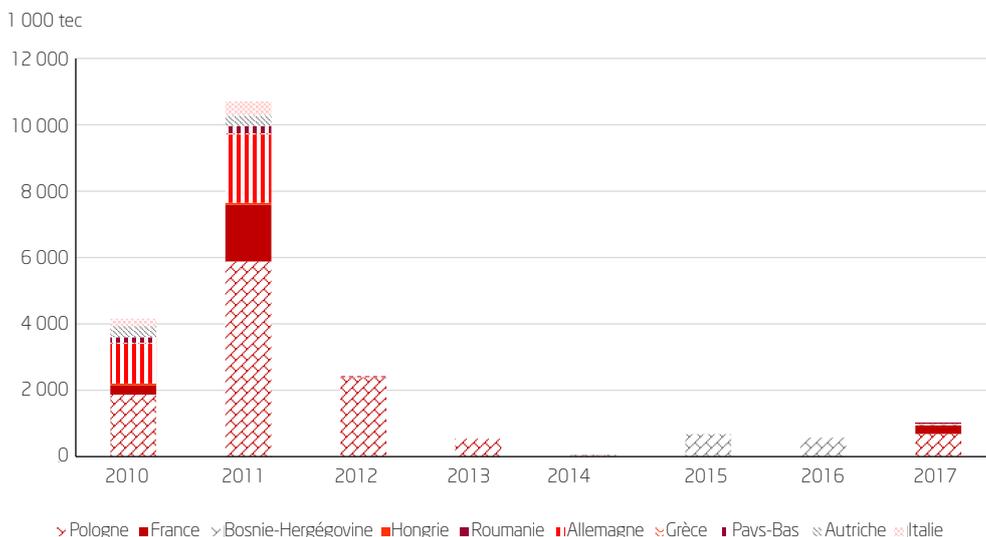
Les importations turques de viande bovine fraîche ont très nettement diminué de 2011 à aujourd'hui : elles sont passées d'un total de plus de 11 millions de tec en 2011 à environ 1 million en 2017 (graphique 5) ; cette évolution est sûrement en lien avec la santé économique fragile du pays et la mauvaise réputation de la viande importée.

La Turquie importe de la viande bovine fraîche française mais de façon très irrégulière (en 2017 par exemple, importation de 268 000 tec mais aucune importation de viande fraîche française en 2015 et 2016, ni en 2009 et 2013).

En 2017, la France est le deuxième fournisseur de la Turquie en viande bovine fraîche, après la Pologne. La Bosnie-Herzégovine se place en 3^{ème} position. Si on regarde les exportations françaises de viande bovine fraîche, on observe qu'en 2017, la Turquie est au 7^{ème} rang et représente seulement 1,6 % des parts de marché. Quand le vice-ministre de l'agriculture Mehmet Danis est venu en France en août 2017, il est ensuite parti notamment en Pologne, où il a supervisé de nouveaux contrats entre l'ESK et des industriels polonais.

Cette année, sur un cumul 6 mois, la France se place en 5^{ème} position des fournisseurs de viande bovine fraîche pour la Turquie. La Pologne représente 74 % des parts de marché, la Bosnie-Herzégovine 20 %, la Hongrie 3 % et la France 1 % (graphique 6).

Graphique 5 : Importations turcs de viande bovine fraîche et principaux fournisseurs



Source : FranceAgriMer, d'après douanes turques

Selon les experts, c'est ce secteur (viande) qui risque davantage d'être touché par les restrictions d'importations en Turquie (les Turcs acceptent davantage l'importation de bovins vivants qu'ils peuvent à minima abattre sur leur territoire). La Pologne notamment risquerait d'être visée, malgré les contrats de 2017.

Or, la Pologne monte en puissance depuis quelques années déjà auprès des acheteurs de viande bovine : coûts de production et donc de vente moins élevés qu'en France, qui séduisent les pays voisins au détriment de certains fournisseurs historiques, comme la France avec l'Italie, l'Allemagne et la Grèce. En effet, on observe en 2017 une baisse des quantités de viande bovine française exportées vers ces clients historiques (l'Allemagne dans une moindre mesure), tandis que parallèlement, les exportations de viande bovine polonaise vers ces pays ont été enregistrées à la hausse.

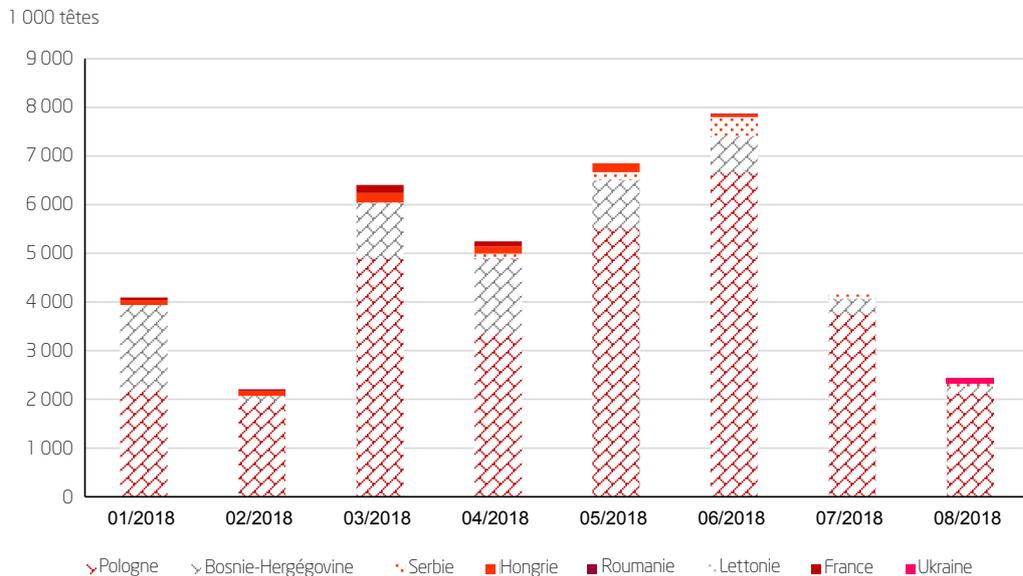
L'arrêt partiel ou total des envois de viande polonaise vers la Turquie (qui ne serait pas un fait étonnant ; d'une part car les prix turcs ont fortement baissé et se rapprochent désormais des prix polonais, ce qui pourrait amoindrir l'attractivité du marché turc pour les abatteurs polonais, et d'autre part car la baisse du pouvoir d'achat des Turcs pourrait engendrer une diminution des importations de viande bovine, au profit d'un maintien des importations de bovins vifs) pourrait alors pousser ce pays d'Europe de l'Est à augmenter ses volumes vers, entre autres, les trois clients historiques de la France, afin d'écouler sa production (alors que la Grèce se détourne déjà légèrement de la viande française pour d'autres viandes européennes moins chères et l'Italie privilégie sa production nationale, avec notamment un surplus de jeunes bovins italiens il y a peu).

La production polonaise a été haussière sur les cinq premiers mois de 2018, atteignant 209 000 tec, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2017. Ce surplus a principalement pu être valorisé via la reprise des exportations vers la Turquie (16 000 tec sur ces cinq mois, viandes fraîches et congelées confondues).

Quelques chiffres en 2017 : la Pologne a exporté 83 800 tonnes de viande bovine fraîche vers l'Italie, 46 350 tonnes vers l'Allemagne et 8 800 tonnes vers la Grèce. La France de son côté a exporté 71 900 tonnes vers l'Italie, 43 000 tonnes vers la Grèce et 40 700 tonnes vers l'Allemagne.



Graphique 6 : Importations turques de viande bovine (fraîche et congelée) et principaux fournisseurs en 2018



Source : FranceAgriMer, d'après douanes turques

Concernant la viande bovine congelée, seule la Pologne fournit la Turquie en 2017. Cette même année, la Pologne avait comme principaux clients pour la viande bovine congelée (dans l'ordre décroissant en termes de volumes) la France, la Turquie, l'Allemagne, les Pays-Bas, Hong-Kong, la Suède, Israël, l'Espagne et le Royaume-Uni. Or, la France exporte de la viande congelée tout comme la Pologne vers ces pays. Si la Turquie cesse d'importer de la viande bovine congelée polonaise, la Pologne risque de se rabattre sur des pays déjà clients de la France pour écouler ses stocks, ce qui enlèvera des parts de marchés à la France tout en augmentant celles de la Pologne. Néanmoins, les volumes de viande bovine congelée exportés par la France sont quasiment négligeables par rapport à ceux en viande fraîche (en 2017, environ 18 000 tonnes de viande congelée exportée contre 188 000 tonnes de viande bovine fraîche). La perte de parts de marchés à cause d'un arrêt des exportations polonaises de viande bovine congelée vers la Turquie ne serait donc pas l'élément le plus impactant pour la filière en France.

Dans tous les cas, et selon Pierre Autissier, la Turquie devrait normalement cesser ses importations de viande congelée : elle a demandé à la Commission européenne un amendement en ce sens de ses quotas obligatoires d'importation de viande en 2017, en faveur de la viande réfrigérée.

Conclusion viande bovine : Si la France est touchée par des restrictions d'importation de viande bovine, ce sera principalement de façon indirecte, par report des exportations polonaises de viande fraîche sur des clients historiques de la France (dont l'Allemagne, l'Italie et la Grèce). Dans tous les cas, les importations de viande bovine sont pour l'heure surtout un outil politique entre les mains du président turc.

IV-Bilan/prospective

En termes de volumes totaux, ce sont plutôt les importations de viande bovine en Turquie qui risquent de pâtir de la crise économique actuelle, mais la Turquie n'est pas un débouché majeur pour la viande bovine française. Toutefois, l'impact sur la filière française peut être indirect si la Pologne perd des parts de marchés en Turquie et se rabat sur des clients historiques de la France (Grèce, Allemagne et Italie). En revanche (et c'est là où la France risque d'être perdante d'un point de vue économique*), même si le nombre total de bovins vifs importés en Turquie ne va probablement pas diminuer voire même croître pour combler le déficit de la Turquie, la France pourrait voir ses exportations de maigres vers ce pays diminuer, au profit de concurrents dont les bovins sont moins chers (Brésil, Uruguay).

Malgré tout, la France réalise de gros efforts pour se positionner sur le marché des bovins maigres en Turquie et il faut persévérer pour espérer retrouver une place sur ce marché lorsque l'économie turque se sera stabilisée.

Selon une note du Service Économique Régional d'Ankara, malgré la dépréciation de la livre turque, le besoin national en viande rouge et en bovins vivants est estimé durable au moins sur les trois à cinq prochaines années (la population turque est proche de 81 Mhab, en hausse de 1,2 % par an). La Turquie devra donc continuer d'importer des bovins et de la viande bovine, et cela reste une opportunité pour la France.

D'ailleurs, le 4 octobre dernier lors du Sommet de l'élevage à Cournon d'Auvergne, Stéphane Travert a signé un accord avec son homologue turc pour « faciliter les exportations de bovins français vers la Turquie » et le dialogue doit se poursuivre afin de s'assurer de la mise en œuvre réelle de ces nouvelles dispositions, en particulier concernant les modalités des quarantaines avant le départ vers la Turquie.

Même si la situation économique en Turquie est aujourd'hui peu propice aux exportations de brouillards français, l'enjeu est que les barrières liées au sanitaire ne soient bientôt plus un obstacle pour les professionnels souhaitant vendre leurs animaux à ce pays du Moyen-Orient.

**entre 2012 et 2017 (inclus), les exportations de bovins vifs français ont représenté plus de 235 millions d'euros. Face à cela, les exportations françaises de viande bovine fraîche ont cumulé un montant total de 13 millions d'euros.*



